



Norme référentielle relative aux données sur le numéro d'entreprise

Publié : le 2024-05-06

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT48-45/2024F-PDF
ISBN: 978-0-660-72253-5

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Data reference standard on the business number

Norme référentielle relative aux données sur le numéro d'entreprise

1. Préambule

1.1 La présente Norme référentielle relative aux données vise à faire en sorte que les ministères et organismes utilisent le numéro d'entreprise (NE) comme identifiant normalisé pour toutes les opérations entre les entreprises et le gouvernement du Canada (GC).

1.2 Le NE est un numéro unique à neuf chiffres attribué à une entreprise dans le but de fournir un format de représentation cohérent pour identifier les entreprises au Canada.

1.3 La présente Norme vise aussi à normaliser le format de saisie des NE dans les systèmes et les jeux de données afin de permettre l'interopérabilité des données et d'en améliorer la qualité.

1.4 L'Agence du revenu du Canada (ARC) est l'organisation émettrice désignée des NE.

1.5 La présente Norme référentielle relative aux données sera révisée au besoin par les responsables du domaine des données, en consultation avec le gardien de la Norme référentielle relative aux données.

1.5.1 Responsables du domaine des données pangouvernementales du GC :

- ARC;
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

1.5.2 Gardien de la Norme référentielle relative aux données pangouvernementales du GC : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

2. Date d'entrée en vigueur

2.1 La présente Norme référentielle relative aux données entre en vigueur le 7 mai 2024.

3. Exigences

3.1. La présente Norme référentielle relative aux données fournit des informations détaillées sur les exigences énoncées à la section 4.3.1 de la Directive sur les services et le numérique.

3.2. Les propriétaires de services et les praticiens des données doivent :

3.2.1 utiliser le NE comme identifiant normalisé des entreprises dans toutes les opérations entre les entreprises et leur ministère ou organisme;

3.2.2 appliquer le tableau d'architecture des données (annexe A) lorsqu'ils doivent décrire les NE dans les nouveaux systèmes élaborés et les jeux de données créés après la date d'entrée en vigueur de la présente Norme;

3.2.3 valider les informations relatives au NE et à l'identité de l'entreprise.

4. Application

4.1 La présente Norme référentielle relative aux données s'applique aux organisations décrites à la section 6 de la Directive sur les services et le numérique.

4.2 La présente Norme référentielle relative aux données s'applique aux jeux de données et aux systèmes élaborés après la date d'entrée en vigueur de la présente Norme référentielle.

5. Documents de référence

5.1 La présente Norme référentielle doit être lue en parallèle avec les documents suivants :

- [Directive sur les services et le numérique](#)
- [Norme pour la gestion des métadonnées](#)

Instrument de politique connexe

- [Politique sur les services et le numérique](#)

Renseignements supplémentaires sur l'utilisation des numéros d'entreprise

- [Adoption du numéro d'entreprise](#)

Pour d'autres renseignements sur l'utilisation du numéro d'entreprise :

- [Adoption du numéro d'entreprise](#) (accessible uniquement sur le réseau du GC)
- [Outil de recherche de validation Web du numéro d'entreprise](#) (accessible au moyen d'une ouverture de session)

6. Demandes de renseignements

6.1 Pour obtenir des informations sur l'interprétation de tout aspect de la présente Norme référentielle, veuillez envoyer un courriel, à ServiceDigital-ServicesNumerique@tbs-sct.gc.ca.

6.2 Pour obtenir de plus amples renseignements sur la validation des NE et des informations relatives à l'identité des entreprises, veuillez envoyer un courriel à la boîte de réception du groupe chargé de l'Adoption du NE d'ISDE (bnadoptionne@ised-isde.gc.ca). ISDE est l'organisation fédérale responsable de la promotion de l'utilisation du numéro d'entreprise à l'échelle du gouvernement.

Annexe A. Tableau d'architecture des données

Tableau 1. Structure du numéro d'entreprise

Nom de l'élément	Numéro d'entreprise
Définition	Numéro unique à neuf chiffres attribué à une entreprise afin qu'elle puisse effectuer des opérations auprès des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux et auprès des gouvernements autochtones au Canada.
Type de données	Numérique
Longueur du champ (minimum/maximum)	9 chiffres
Exemple	123456789

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le président du Conseil du

Trésor, 2024,

ISBN : 978-0-660-72253-5

Date de modification :

2024-06-13